



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

EVERGLISS : MISE EN PLACE D'UN TÉLESKI NAUTIQUE (CÂBLE PARC) DANS LE LAGON
DE ST FRANÇOIS.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EVER GLISS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROUSSEL DAVID

RCS / SIRET

802 837 363

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10G	TRAVAUX, OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET SUR LES COURS D'EAU. ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

POSE D'UN CORPS MORT PRINCIPAL ET D'ANCRES A VIS DANS LE LAGON DE
LA COMMUNE DE ST FRANÇOIS, POUR LA POSE D'UN MÂT DE 6M, DE BOUÉES DE BALISAGES
ET D'UN PONTON FLOTTANT SUR UNE LIGNE DE 200M PERPENDICULAIRE A LA DIGUE
SÉPARANT LE PORT DE PÊCHE, DU LAGON. IMPLANTATION SUR DIGUE D'UN BUNGAU
D'ACCUEIL.

4.2 Objectifs du projet

L'implantation de cet équipement léger dans le lagon a pour but de permettre la création d'une zone de pratique d'une nouvelle activité de glisse nautique sur la commune de St François.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Les travaux prévus pour une courte durée consistent principalement à la mise en place du corps mort principal et des ancres à vis.
- Le corps mort principal sera réalisé en béton, d'un volume de 1m^3 , il permettra une bonne ancre sur le fond pour le mât qui sera inséré dedans, n'aura aucun impact polluant possible et sera réalisé de sorte à fournir des proportions à la vie marine environnante.
- Les ancres à vis sont choisies pour leur facilité de mise en place et leur impact 0.
- Selon le schéma fourni en pièce jointe, le mât vient s'insérer dans le corps-mort principal et est haubané vers l'arrière sur 2 ancres à vis - Le mât est sécurisé et signalé par un feu au sommet.
- Le bâtiment implanté sur la digue, est un cabanon, d'une superficie de moins de 20m^2 , permettant le stockage du matériel et l'accueil des pratiquants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone ainsi créée entre la digue et le mât représente la zone de glisse sur laquelle les pratiquants pourront venir aux heures ouvrables. Elle est balisée en portenauiat avec la Base nautique de St François.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AUTORISATION ET ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE SAINT FRANÇOIS,
DEMANDE D'AOT AUPRÈS DE LA DIRECTION DE LA PÊCHE.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
6070 m ² 200m x 30m (Zone de glisse) 50 x 20 m ² (Bâtiment + Tenasse)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LAGON DE ST FRANÇOIS
FACE A LA BASE
NAUTIQUE

Coordonnées géographiques¹

Long. 16,267956 Lat. -61,270138

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

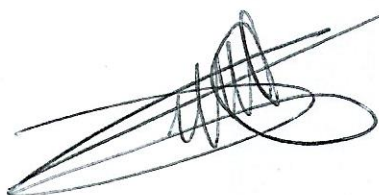
Objet
- DOSSIER DE PRÉSENTATION J.O.U.T.

9. Engagement et signature

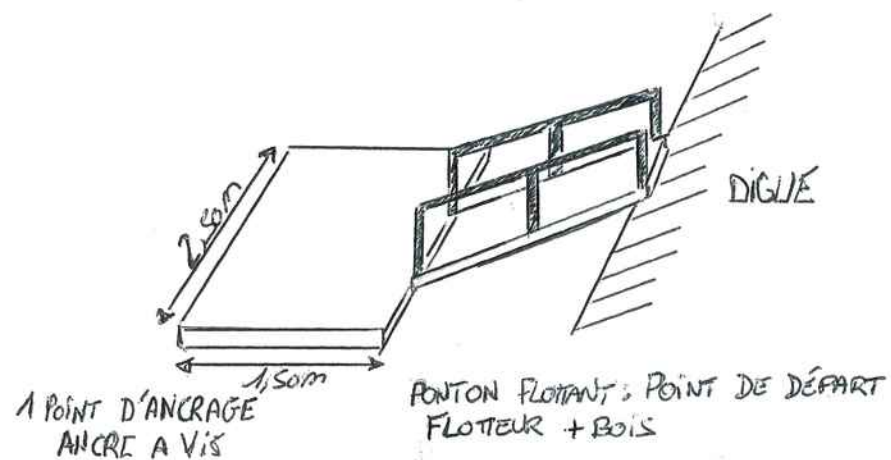
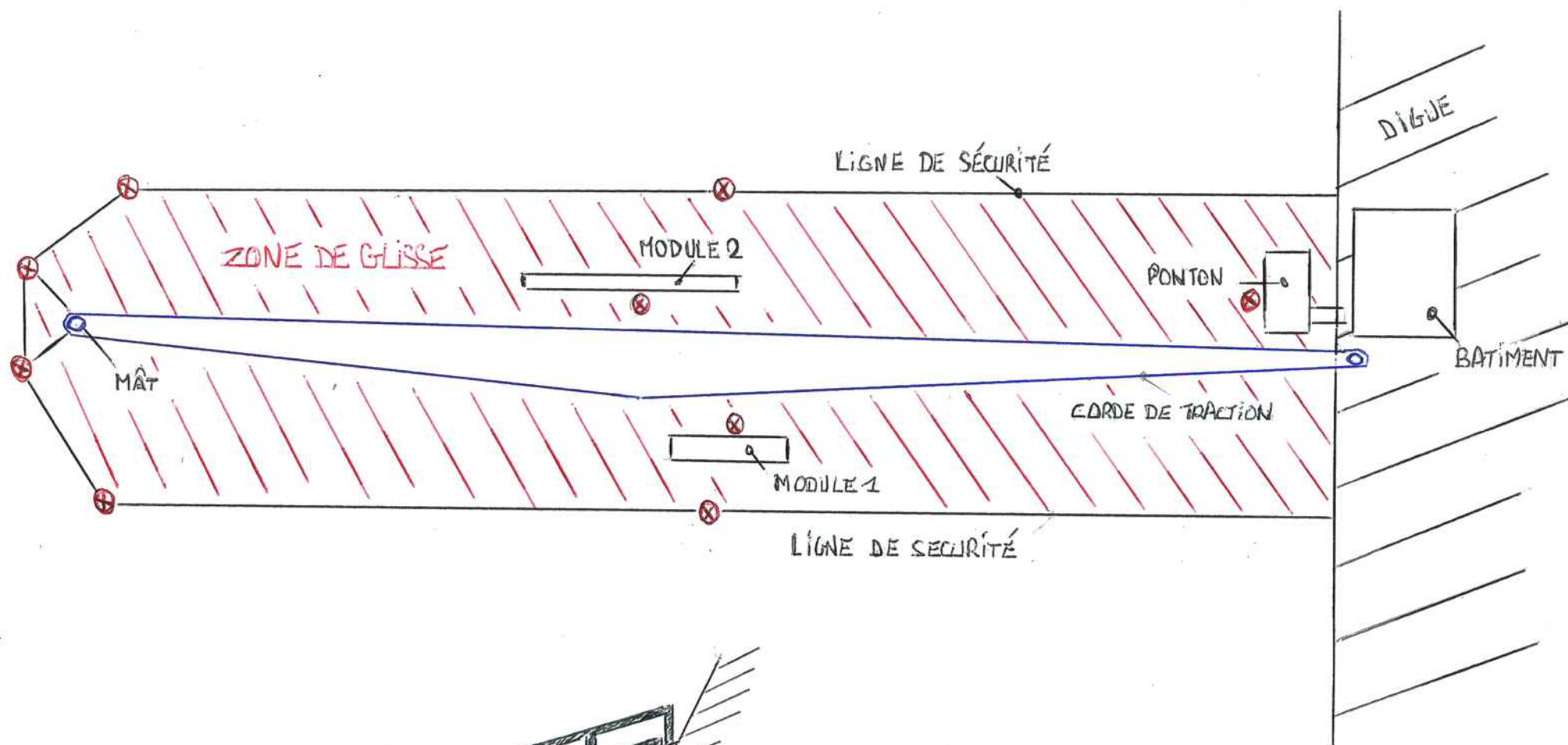
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à St FRANCIS le, 16/12/16.

Signature



⊗ = ANCRE A VIS



Câble Parc EverGliss



Caribbean Wake & Skate



Demande de mise en place
D'un câble parc

Sommaire :

- . Qu'est ce qu'un cablepark
- . Les activités que nous allons proposer
- . Les zones utilisées
- . Gestion de sécurité
- . Impact environnemental
- . Le système ELSIUM

Présentation d' EverGliss:

EverGliss est une jeune société, née de la rencontre de deux passionnés de sports de glisse, David ROUSSEL et Frédéric BECKER. C'est de cette passion qu'est venue l'idée d'offrir sur la commune de Saint-François la possibilité de pratiquer d'autres sports de glisses en y installant un wake & skate Park, l'association sur une même zone d'un wakepark et d'un skatepark.



Notre projet:

Ce projet d'installer un wake & skate Park sur la commune, nous l'avons muri, modifié et amélioré au fil du temps en gardant toujours en ligne directrice notre volonté de partager notre passion pour les sports de glisse avec le plus grand nombre, tout en apportant quelque chose de novateur et d'excitant.

Les fondements en sont simples:

Un Skatepark pour répondre à une lacune Régionale face à une attente importante de la jeunesse Guadeloupéenne.

Un wakepark pour démocratiser et faciliter la pratique d'un sport de glisse trop peu pratiqué chez nous, encore une fois faute de structures accessibles .

Qu'est-ce qu'un CablePark:

Le wakeboard est une combinaison entre le surf et le ski nautique, initialement pratiqué tracté par un bateau, les wakeparks offrent aujourd'hui une alternative permettant de proposer une pratique plus simple et plus écologique. Le principe est simple: un moteur électrique va entrainer le câble selon un circuit défini par le positionnement de pylônes et permettant aux pratiquants de naviguer sur ce circuit. Leur popularité connaît une croissance fulgurante ces dernières années faisant du wakeboard, le sport de glisse au développement le plus important.

On compte en 2016 plus de 400 wakeparks dans le monde dont 88 en France (1er pays Européen).

A ce jour un bi poulie vient d'ouvrir en Martinique faisant de cette île la première de la Caraïbe à posséder un wakepark.



Les Activités que nous allons proposer:



Le Wake Board:

Se pratique debout, et permet de faire des sauts et de prendre les modules.

Mise en place de la pratique HANDI-WAKE dès que le site sera accessible pour les personnes à mobilité réduite.



Knee-board :

Idéal pour les débutants.



Skate-park:

Pose de nos modules de skate sur site.

Mise en place d'un revêtement au sol.



Bouée-tractée :

Pour un public qui souhaite tester notre câble sans risque de chute mais tout en s'amusant.



Le site sur lequel nous souhaitons nous installer:

Lieu de prédilection de toutes les activités nautique de St FRANCOIS le lagon est l'endroit le plus approprié pour installer notre cablepark.

Après avoir rencontré les acteurs principaux de la base nautique nous avons convenu que pour trouver une entente parfaite, et maintenir une sécurité absolue , le départ de la digue serait la situation la mieux adaptée.



Disposition des éléments sur le site



Zone de partage avec la base nautique:



Avant de définir notre positionnement, nous avons rencontré les responsables de la base nautique afin de déterminer les priorités de sécurité à mettre en place et de nous permettre d'avoir une entente parfaite sur nos exploitations respectives.

Les zones que nous avons définies ne sont pas encore totalement figées et peuvent à tous moments être revues ou modifiées avec les acteurs principaux du nautisme de notre commune.

A chaque évolution ou manifestation nous nous concerterons et pourrons ainsi cohabiter dans ce lagon qui sera, nous en sommes sur, le lieu de prédilection de tous les riders GUADELOUPEENS.

Gestion de la sécurité sur site :

La présence permanente d'un moniteur diplômé et d'opérateurs permet de garantir une sécurité optimale pour les utilisateurs.

La pratique se fait dans le respect du règlement intérieur et conformément aux recommandations de la fédération française de ski nautique et de wakeboard auprès de laquelle la structure est en cours d'affiliation.

Port des protections obligatoire quel que soit le support (casque et gilet).

Prise de licence fédéral selon la pratique souhaitée (journalière pour de la découverte, licence annuelle pour les modules).

Le principe de fonctionnement de la machine Elsium, fait qu'il n'y a qu'un seul pratiquant sur le plan d'eau à la fois et l'opérateur contrôle en permanence la vitesse et le sens de traction, rien n'est automatisé et l'arrêt peut se faire instantanément en cas de besoin (chute, obstacle) .

La hauteur d'accroche de la corde de traction est de 5m et la tension sur celle-ci n'excède pas les 150kg de traction (différence fondamentale avec un système télési classique équipé d'un câble).

Présence d'un bateau sécurité pour intervenir rapidement en tous points de la zone de pratique.

La poulie de renvoie du « câble » est mise en place le matin à l'ouverture et est retirée le soir en fin de session.

Le pylône sur lequel la poulie de renvoie viens s'accrocher, reste a demeure dans le lagon. A cet effet il est balisé et sécurisé.

Un balisage de la zone de pratique est mis en place afin de matérialiser une zone de sécurité facilement identifiable par tous les autres usagers. Cependant le principe de fonctionnement, la hauteur d'accroche du câble de traction et la réactivité des opérateurs font que la possible dérive d'autres usagers dans cette zone ne représente pas en soi un réel risque dans la mesure où tout est prévu pour que l'on puisse éviter une éventuelle collision ou autre.

A noter que les opérateurs présents sont des pratiquants chevronnés et licenciés d'autres sports de glisse comme le kitesurf et sont à même d'identifier et de résoudre tous problèmes liés à la présence d'autres pratiquants près de la zone de glisse.

Impact environnemental :

Différentes études indépendantes ont montré que le téléski nautique n'avait pas d'impact négatif sur l'environnement.

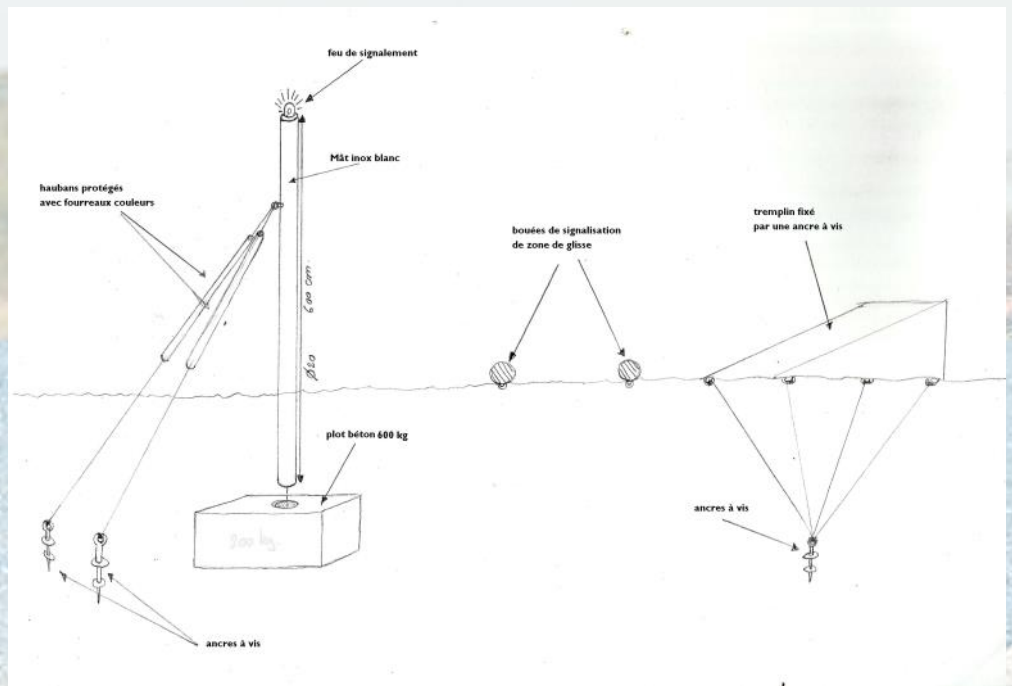
Pas de pollution aux hydrocarbures et impact carbone zéro : Le système de traction est un moteur électrique dont la consommation est très basse. Dans le cas particulier de la machine Aria d'Elsium on peut même envisager une suffisance via des panneaux photovoltaïques.

Pas de pollution sonore : Le moteur électrique est très silencieux.

Le pylône est ancré au fond grâce à un bloc béton de 600kg que sera constitué de niche afin de pouvoir favoriser le développement de la vie sous marine à cet endroit.

Il est également haubané vers l'arrière (sens opposé à la traction) et les deux haubans seront fixés par des ancres à vis.

Le pylône est un mât en inox d'un diamètre de 14 cm et d'une hauteur de 6 m. Il est traité comme un mât de bateau, équipé d'une « échelle » pour pouvoir accrocher en haut la poulie de renvoi, d'un système de balisage nocturne. Les haubans sont sécurisés par des gaines.



La ligne de balisage sera ancrée en point de départ sur la digue et à intervalle régulier au fond, toujours grâce au même type d'ancre à vis.

Le pylône étant de type « mat de bateau », son impact visuel est minime, il reste dans l'esprit « marin » des structures déjà présentes sur le lagon.

Le Skate park:

Notre Skate park a déjà fait ses preuves lors de manifestations organisées à Port-Louis et à Dubedou.

Nous avons pu accueillir une bonne centaine de jeunes sur nos modules à chaque journée.

Le Bâtiment:

Container avec bardage bois , entièrement démontable nous avons opté pour une structure faisant moins de 20m² afin de ne pas avoir de permis de construire à déposer , une demande préalable de travaux sera déposée en Mairie.

Les Modules et le Mât de retour:

Deux modules permettant de faire des sauts ou des figures, ainsi qu'un mât de fixation du câble seront posés dans le lagon . Chacun de ces éléments sera fixés à l'aide d'encre à vis entièrement écologique et ne nécessitant pas de travaux important sur notre éco-system déjà fragile.

Nous n'avons besoin d'aucune autorisation suite au faible coup des travaux (source: la DEAL , responsable du service protection et défense du littoral)



Le Câble Parc:



Afin de démarrer
notre activité au plus vite

et surtout sans travaux important sur le site, nous avons opté pour la machine ELSIUM .

Transportable , modulable et électrique elle permet au rider de glisser sur l'eau à une vitesse maximum de 50KM/H.

Eco Friendly elle fonctionne soit sur secteur soit sur batterie et ne produit aucune pollution sonore, visuelle ou autres.



Pas de pollution sonore



Transportable

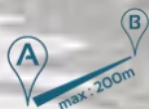


MAXIMUM
50KM/H

Vitesse réglable



Fonctionne aussi sur batterie



400 mètres de glisse



Installation 10 min

